



La lettre

MAI 2010

n°2

Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert
European Expertise and Expert Institute

ÉDITORIAL,

Chers amis, membres de l'Institut,

Les dernières semaines ont été très importantes pour l'Institut et nul doute que les mois à venir le seront également.

La commission Européenne a retenu le projet EUREXPERTISE proposé par l'IE et a accordé le financement demandé.

Le 27 avril 2010 à Lyon, nous avons eu le plaisir d'accueillir des nouveaux membres institutionnels et des nouveaux adhérents dans le cadre d'une manifestation de grande qualité. Merci à nos amis Lyonnais.

Nous avons compris à cette occasion que la Cour d'appel de Venise allait adhérer à l'Institut. Nous espérons que les experts Hongrois vont faire de même.

Le secrétaire d'Etat à la Justice, Monsieur BOCKEL nous a reçu et nous a proposé de nous aider à faire connaître l'IE dans les grandes entreprises françaises et étrangères.

Nous vous informons que le colloque de Bruxelles qui devait se tenir en décembre 2010, aura lieu en février 2011.

Le Verbatim de la conférence que nous avons organisée le 15 décembre 2009 avec l'association des Docteurs en Droit et France-Amériques sur le thème « Expertise civile et procès équitable en Europe » sera très rapidement mis en ligne sur notre site Internet et vous sera diffusé.

Pour l'avenir immédiat, nous allons démarrer le projet EUREXPERTISE et demander un financement pour le projet REFLEX à la Commission Européenne. Tous ces sujets sont abordés dans la lettre d'information jointe et nous en débattons lors de l'Assemblée générale du 16 juin 2010 après-midi à Versailles à laquelle j'espère vous y assisterez nombreux.

Très cordialement.

Jean-Raymond LEMAIRE
Président

A GENDA

1er Avril :

Déjeuner à la Cie de Dijon
Participation au Conseil d'administration

8 Avril

Rencontre avec le Procureur Général de la cour d'Appel de Rennes

11 Mai :

Rencontre avec M. M Jean-Marie BOCKEL
Secrétaire d'Etat à la Justice

19 Mai :

Christophe TISSOT
sous directeur
des professions judiciaires et juridiques –
direction des affaires civiles et du sceau
(présent à la conférence du 27/04 à Lyon)

21 Mai :

Rencontre avec M. COURROYE
Procureur du TGI de NANTERRE

16 Juin :

Assemblée Générale de l'IEEE à la
Ferme du château de Versailles
Événement culturel :
Visite libertine dans les jardins du château
de Versailles

Février 2011 :

Colloque en Belgique

Réunions commissions

18 Mars :

Présentation de REFLEX à
l'Assemblée Générale du CNCEJ

29 Mars :

Présentation de REFLEX au comité de
pilotage Européen e-Justice -27 pays-
conseil de l'Union Européenne)

31 Mars :

Réunion REFLEX
Clôture de la phase 1 avec 4 pays pour le
cahier des charges REFLEX-P
(Pré-répertoire)

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 17 rue Louise Michel – 92300 – LEVALLOIS PERRET

Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89

e-mail : j.laurent@experts-institute.eu

internet : www.experts-institute.eu

Projet retenu par la commission Européenne



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE JUSTICE, LIBERTÉ ET SÉCURITÉ

Direction E : Justice
La Directrice

Bruxelles, le 10 May 2010
JLS.E4/BV D(2010)

Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert
Madame Jennifer LAURENT
Rue Carnot 5
F – 78000 Versailles

PAR ENVOI RECOMMANDE

Object: JLS/CJ/2009-1– projets transnationaux spécifiques- «Programme spécifique justice civile 2007-2013»

Référence: votre proposition JLS/2009/JCIV/AG/040

Chère Madame,

Suite à notre appel à propositions 2009-1, je vous remercie de nous avoir adressé votre proposition: « *Enhancing European expertise through publications, exchanges, research, training, thinking and information integrating all relevant stakeholders in Europe* ».

La Commission européenne a reçu 50 propositions de projets spécifiques pour l'année 2009. Toutes ces propositions ont été soigneusement examinées au regard des critères mentionnés par le règlement instituant le programme et par le programme de travail pour cette année.

Je voudrais vous informer que votre proposition a été retenue et que nous vous enverrons les deux exemplaires de votre convention de subvention prochainement.

Veuillez agréer, chère Madame, mes sincères salutations.

(signed)

Lotte Knudsen

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 17 rue Louise Michel – 92300 – LEVALLOIS PERRET

Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89

e-mail : j.laurent@experts-institute.eu

internet : www.experts-institute.eu



Comité d'orientation du 27 Avril 2010

Compte-Rendu

Présentation rapide de l'activité de l'Institut.

Quatre sujets principaux.

1. Les demandes de financement de projets à la Commission Européenne.

1.1. Les procédures d'expertise, le statut des experts, état des lieux, colloque de BRUXELLES, recherche de consensus. (Document annexé).

- Le recensement des procédures d'expertise (civiles et pénales) et des différents statuts est en cours actuellement auprès des différentes cours suprêmes de l'Union à l'initiative de la Cour de Cassation française. Il faudra prévoir un mécanisme pérenne pour que ces informations restent constamment à jour.
- Le colloque de BRUXELLES, de février 2011, permettra de définir les méthodes que l'Institut peut mettre en œuvre pour contribuer à l'harmonisation des procédures et des statuts et à défaut faire accepter les différences.
- Mise en œuvre d'une conférence du consensus en Europe.

Demande faite en octobre 2009, réponse attendue.

Une information officieuse, qui pourrait être confirmée dans les semaines à venir, nous laisse penser que le projet de l'Institut serait retenu.

1.2. Le projet REFLEX : une base de données de compétences expertales en Europe. (Document annexé).

- Comment mettre dans une base de données des noms « d'experts » collaborant régulièrement avec la justice des différents pays de l'Union Européenne ?
- Des organismes nationaux et/ou régionaux de contrôle des inscriptions.
- Qu'est-ce qui est acceptable en termes de reconnaissance mutuelle de compétence.
- Un organisme de gestion de cette base de données ?
- Le suivi des activités expertales.

Une demande de financement va être déposée à la Direction Générale Justice, Liberté, Sécurité de l'Union dans les mois à venir.

1.3. Un contact avec la commissaire européen.

Nous avons pris contact avec la Commissaire européen à la Justice, la liberté et la sécurité, Viviane REDDING. Elle nous a répondu en nous demandant de prendre contact avec le Directeur Général qui devrait nous recevoir, Jonathan FAULL.

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 17 rue Louise Michel – 92300 – LEVALLOIS PERRET

Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89

e-mail : j.laurent@experts-institute.eu

internet : www.experts-institute.eu

2. Les axes de recherche à privilégier. Liste de sujets annexés.

Deux thèses sont actuellement « aidées » par l'Institut, qui y consacre 15.000 € par an et par thèse.

A ce sujet, L'Institut va rechercher des entreprises en France pour financer les chercheurs en utilisant les bourses CIFRE.

Pour les financements dans les autres pays de l'Europe, toute est à faire et à apprendre.

Parmi les sujets proposés pour de futures thèses, deux thèmes semblent intéressants :

- les aspects économiques de l'expertise.
- l'harmonisation des preuves.

L'idéal serait que l'Institut aide des thèses dans les régions des institutionnels qui ont adhéré.

Il faut motiver les universitaires.

Monsieur le bâtonnier DANA s'y engage pour LYON.

3. L'élargissement de l'Institut en Europe.

- Le réseau relationnel. C'est un point fondamental ; la recherche de partenaires européens ne pouvant se faire que par le biais de bonnes relations. Un appel est lancé à tous les membres de l'Institut pour aider dans cette démarche.
- L'adaptation de la démarche pays par pays. Les relations entre magistrats, avocats, experts et universitaires ne sont pas de même niveau dans tous les pays de l'Union. Il faut donc être capable d'adapter la démarche aux différentes situations qui seront rencontrées.
- Il faut prévoir de mettre en place un comité d'admission qui statuerait sur l'admission de nouveaux membres institutionnels.
- Il faudra également réactiver les travaux sur le modèle d'administration organisationnel et financier de l'Institut.

4. Le financement de l'Institut.

Il devient prioritaire de trouver des financements pérennes. quelques pistes :

- recherche de subventions/cotisations de groupes privés multinationaux et de grandes associations ;
- recherche de subventions par les états et les organisations européennes ;
- recherche de partenaires pour prendre en charge le financement des travaux de recherche ;
- sponsoring, mécénat pour les conférences et colloques.

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 17 rue Louise Michel – 92300 – LEVALLOIS PERRET

Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89

e-mail : j.laurent@experts-institute.eu

internet : www.experts-institute.eu

5. Débats.

Jean TROTTEL. Premier Président de la Cour d'appel de LYON.

Il est important de bien définir le rôle et le fonctionnement du Comité d'orientation.

Le Premier président salue l'adhésion des Tribunaux de commerce de LYON et NANTERRE et s'interroge sur le fait que ces Tribunaux sont déjà représentés dans l'Institut par les Cours de leur ressort.

Le Premier président pense que l'Institut doit améliorer sa communication vis-à-vis des universités pour susciter des travaux de recherche sur des sujets décidés par le Comité d'orientation.

Il pense que LYON 3 devrait être un partenaire actif de l'Institut.

Dominique GASHARD. Premier Président de la Cour d'appel de DIJON.

Le premier président informe l'assemblée de l'organisation en 2011 d'un congrès des premiers présidents de cours d'appels de l'Union, dont il est chargé, sur le thème de la justice et des nouvelles technologies.

Jean-Bertrand DRUMENN. Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE et Président de la conférence générale des juges consulaires de France.

Monsieur DRUMENN insiste sur la nécessité absolue de prise en compte du « procès équitable » et des conséquences qui en découlent pour tous les acteurs.

Il insiste également sur l'importance grandissante des modes alternatifs de règlement des litiges.

Vittorio ROSSI. Président de chambre, délégué du premier président de la cour d'appel de Venise.

Le Président déclare que les représentants de la Cour d'appel de VENISE vont adhérer à l'Institut.

Il explique la problématique de la désignation des experts par les Juges en Italie.

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 17 rue Louise Michel – 92300 – LEVALLOIS PERRET

Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89

e-mail : j.laurent@experts-institute.eu

internet : www.experts-institute.eu

THEMES DE RECHERCHE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE THESE DE DOCTORAT (EN DROIT, ECONOMIE OU SOCIOLOGIE)

Observation : les sujets proposés peuvent regrouper, en totalité ou en partie, plusieurs thèmes de recherche proposés par différentes personnes

- 1/ LA NOTION D'EXPERTISE DE JUSTICE
- 2/ LE STATUT D'EXPERT DANS L'UNION EUROPEENNE
(champ de l'étude à préciser)
- 3/ LA DEONTOLOGIE DE L'EXPERT EN DROIT COMPARE
(termes de la comparaison à préciser)
- 4/ LA RESPONSABILITE CIVILE DE L'EXPERT EN DROIT COMPARE
(termes de la comparaison à préciser)
- 5/ PRINCIPES DIRECTEURS DU PROCES ET EXPERTISE DE JUSTICE
(Etude de droit processuel)
- 6/ EXPERTISE DE JUSTICE ET DROIT AU PROCES EQUITABLE
- 7/ L'IMPARTIALITE ET L'INDEPENDANCE DE L'EXPERT EN DROIT COMPARE
(termes de la comparaison à préciser)
- 8/ LES MESURES D'INSTRUCTION AVANT PROCES EN DROIT PROCESSUEL
- 9/ LES RAPPORTS PROCEDURAUX DU JUGE ET DE L'EXPERT EN DROIT COMPARE
(termes de la comparaison à préciser)
- 10/ L'EXPERTISE JUDICIAIRE DANS LES LITIGES INTERNATIONAUX DE DROIT PRIVE
- 11/ L'EXPERTISE JUDICIAIRE DEVANT LES JURIDICTIONS INTERNATIONALES
- 12 / LES EXPERTISES PUBLIQUES
- 13/ L'EXPERTISE DEVANT LES AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES
- 14/ LE CONTROLE JURIDICTIONNEL DE L'EXPERT ET/OU DE L'EXPERTISE EN DROIT COMPARE
(termes de la comparaison à préciser)
- 15/ LES CONFLITS D'EXPERTISE
- 16/ EXPERTISE ET MODES ALTERNATIFS DE REGLEMENT DES CONFLITS
- 17/ LES SUITES DONNEES AU RAPPORT D'EXPERTISE - ETUDE DE SOCIOLOGIE JUDICIAIRE
(champ de l'étude à préciser)
- 18/ LA DUREE DES EXPERTISES JUDICIAIRES - ETUDE DE SOCIOLOGIE JUDICIAIRE
(champ de l'étude à préciser)
- 19/ L'ANALYSE ECONOMIQUE DE L'EXPERTISE JUDICIAIRE
(champ de l'étude à préciser)

Ces trois derniers sujets devraient être précisés et validés par un sociologue (par exemple Evelyne Serverin, directeur de recherche au CNRS) et un économiste (par exemple Bruno Deffains, professeur à l'Université de Nancy).

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 17 rue Louise Michel – 92300 – LEVALLOIS PERRET

Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89

e-mail : j.laurent@experts-institute.eu

internet : www.experts-institute.eu



Conférence de Monsieur Xavier LAGARDE
"culture de la preuve"

Professeur à l'Université de Paris X – Nanterre et Avocat au Barreau de Paris.



Signature de l'adhésion de la Cour d'appel de PAU

Monsieur AUTIN Stéphane, Procureur général près la Cour d'appel de PAU entouré de M. TROTEL Jean, Premier Président de la Cour d'appel de LYON et de M. GRANGE Hervé, Premier Président de la Cour d'appel de PAU et de M. LEMAIRE Jean-Raymond

*Photos de Mme LANCHANTIN-VERRIERE

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 17 rue Louise Michel – 92300 – LEVALLOIS PERRET

Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89

e-mail : j.laurent@experts-institute.eu

internet : www.experts-institute.eu

Questionnaire diffusé près les Cours suprêmes des 27

Elaboration d'un questionnaire de 16 questions fondamentales en partenariat avec la Cour de cassation. Ce questionnaire a été diffusé près les Cours suprêmes des 27 pays, une synthèse sera proposé par la Cour de cassation après les retours prévus en fin d'années 2010.

Expertises judiciaires dans un pays :

16 questions fondamentales.

Vers une description cohérente de l'expertise de justice dans chaque pays

Préalable :

Il convient de bien distinguer les experts du juge, des experts des parties. De même il faudra bien tenir compte dans les réponses des différences qui peuvent être induites par les règles en vigueur entre les divers procédures : pénal, civil, administratif. Veuillez bien identifier dans les réponses les spécificités des situations. Il peut même y avoir des distinctions encore plus fines quand on passe aux juridictions spécialisées par exemple : droit du travail, droit de la sécurité sociale, juridictions sociales, juridictions disciplinaires, juridictions douanières, ...

0° **Principes directeurs et champ d'application** de l'expertise judiciaire dans le pays. Qui doit établir les preuves ?

1° Dans un procès devant une juridiction, **qui désigne l'expert de justice** ou le collège d'experts ? Quelles sont les particularités suivant les procédures : en pénal, civil, administratif.

2° Comment sont sélectionnées les personnes habilitées à exercer une activité temporaire d'assistance aux juges ? Leurs compétences sont elles périodiquement révisées ? Existence de listes officielles établies et tenues à jour par qui et avec quelle périodicité ? Existe-t-il des rapports annuels aux magistrats ?

3° **Choix de l'expert** : Comment un magistrat ou un Tribunal sélectionne l'expert pour une affaire ? Y a-t'il un dialogue entre les parties et le juge avant désignation ? Les parties peuvent elles convenir entre elles d'un nom qu'elles proposent ensuite au juge ?

4° Quelles sont les **motifs ou cas de récusation** d'un expert de justice par une partie ? ou d'un expert d'une partie par l'autre partie ou le magistrat ?

5° Comment sont classifiées **les compétences** des experts de justice ?

Nomenclature précises, compétences fines, expérience requise, preuves de pratique ?

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 17 rue Louise Michel – 92300 – LEVALLOIS PERRET

Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89

e-mail : j.laurent@experts-institute.eu

internet : www.experts-institute.eu

6° Quelles sont les **règles impératives** que doit respecter l'expert de justice lors d'une expertise?

Serment, déontologie, procédures, contradictoire, sapiteurs, secret, confidentialité,...

7° Quelles **sanctions** peuvent être prises contre l'expert de justice?

Dessaisissement, nullité de son rapport, refus de paiement des honoraires, suspension, radiation, condamnation (motivations confidentielles ou publiques)

8° **La mission** de l'expert fixée par le Tribunal peut elle être étendue ? Si oui, comment ? De quels supports l'expert peut disposer de la part du Tribunal en cas d'entraves d'une partie ?

9° Comment et quand **s'achève la mission** de l'expert nommé par le juge ? Rapport écrit, Témoignage oral, Confrontation aux parties lors de l'audience....

10° Les éléments **fournis en expertise** par les parties sont elles tous nécessairement repris dans les conclusions de l'expert ? Y a-t-il des domaines où l'expertise est nécessaire et obligatoire pour établir et valider des preuves ?

11° Quelle est l'influence du **rapport de l'expert sur la décision du juge** et comment le juge doit-il motiver la manière dont il utilise le rapport ?

12° Une personne morale (laboratoire privé ou laboratoire public) peut elle être désignée comme expert dans un procès ou bien faut-il impérativement passer par un expert compétent qui lui missionne et contrôle ensuite le laboratoire ? Comment l'expert s'adjoit des appuis techniques (sapiteurs)?

13° Comment est assurée **la taxation puis le paiement** des honoraires et des frais de l'expert suivant les procédures : pénal, civil, administratif, autres ?

14° Avez-vous des informations sur les structures nationales ou régionales qui coordonnent **les représentations** des experts de justice ?

15° Quels sont les **textes de loi** et les textes réglementaires (et/ou les codes) qui régissent l'expertise de justice ? Y a-t'il des spécificités régionales ou linguistiques de l'expertise dans le pays?

16° **Bibliographie** : Quels sont les ouvrages récents qui traitent de l'expertise de justice dans un procès dans le pays ? Y a-t-il des revues ou journaux spécialisés ? Lesquels ? Adresses internet. Jurisprudences de l'expertise de justice. Débats dans les médias.

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 17 rue Louise Michel – 92300 – LEVALLOIS PERRET

Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89

e-mail : j.laurent@experts-institute.eu

internet : www.experts-institute.eu

REFLEX

Des éléments nouveaux pour le projet

Le projet REFLEX a évolué de façon significative et notamment:

- Le 29 mars 2010 à Bruxelles, présentation du projet REFLEX au Conseil de l'Union Européenne (Comité de Pilotage e-Justice), avec succès si l'on en juge par le nombre et la qualité des questions qui ont été posées par les représentants des 27,
- Le 31 mars 2010 à Paris, nouvelle réunion du Groupe REFLEX, centrée sur le « contenu » de REFLEX (voir Code d'Éthique ci-dessous).

Lors de sa réunion du 31 mars, le Groupe Reflex a décidé de réaliser un projet de « Code Européen d'Éthique des Experts (CEEE) » et Patrick de Fontbressin s'est proposé pour en réaliser une première version. Ce Code Européen est fondamental pour le projet REFLEX, car c'est le point essentiel de convergence entre les États Membres partenaires du projet REFLEX. En effet, chacun de ces États pourra par ailleurs choisir librement les règles d'inscription de ses propres ressortissants dans REFLEX, par application du principe de reconnaissance mutuelle entre États.

Le 12 mai 2010, la première version du Code Européen d'Éthique des Experts (CEEE) a été communiquée au Groupe Reflex et elle a d'ailleurs déjà fait l'objet de plusieurs remarques. Cette première version tient notamment compte:

- De la Convention des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (<http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/005.htm>),
- Du « Code of Practice » élaboré par EuroExpert (http://cms.euroexpert.org/cms/front_content.php?idcat=47).

Les prochaines étapes du projet REFLEX sont:

Une nouvelle réunion du Groupe Reflex en juin à Paris, qui permettra d'améliorer le projet de Code Européen d'Éthique des Experts ainsi que de finaliser l'ensemble des grandes lignes du projet REFLEX,

Une première réunion en juin-juillet entre l'IEEE et la Commission Européenne pour lui présenter les grandes lignes du projet REFLEX ainsi finalisées.

Sylvain FAURIE

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 17 rue Louise Michel – 92300 – LEVALLOIS PERRET

Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89

e-mail : j.laurent@experts-institute.eu

internet : www.experts-institute.eu

IEEE et son site Internet.

Le comité de rédaction se réunit périodiquement toutes les 6 semaines environ.

De nombreuses nouvelles pages ont été introduites depuis octobre 2009. La fréquentation du site commence à devenir significative et est plus internationale que nous ne l'avions envisagé au départ, bien que nous n'ayons pas encore beaucoup de pages en anglais.

Dans les nouveautés déjà en ligne:

- Au fonds documentaire, des documents encore trop français, mais une première page belge est présente.
- Une présentation précise des premiers travaux de recherche sur l'expertise soutenus en 2010 par l'Institut.
- De nouveaux sites pertinents sur l'expertise ont été ajoutés.

Les nouveautés en préparation:

- La rubrique déontologie de l'expert en Europe et dans chaque pays
Les glossaires nationaux de l'expert de Justice
- La mise en ligne de tableaux comparatifs inter pays sur l'expertise de Justice (opération délicate car il faut passer en revue les divers types de procédures: civil, pénal, administratif, social,...)
- La mise en ligne des communications faites dans les colloques d'octobre et décembre concernant l'expertise.
- L'enrichissement du fonds documentaire.
Plusieurs descripteurs de livres récents sont en voie de publication.
Une page England and Walles sera prochainement installée dans le fonds documentaire
Une page Scotland devrait suivre après

On dessine progressivement l'existence de sites nationaux installés sur notre site ayant des structures comparables mais administrés éditorialement par des acteurs de chaque pays. Nous espérons avoir au moins trois ou 4 pays initialisés à mi 2010.

N'oubliez pas que par le point d'entrée "Contact" sur le site vous pouvez directement joindre l'équipe éditorial du site.

Claude DUCAROUGE

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 17 rue Louise Michel – 92300 – LEVALLOIS PERRET

Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89

e-mail : j.laurent@experts-institute.eu

internet : www.experts-institute.eu

Verbatim *Expertise et contradiction*

Conférence du 15 décembre 2010

L'Expertise civile et procès équitable en Europe

La difficulté du non contradictoire.

De plus en plus de missions d'expertise sont aujourd'hui émises avec des « restrictions » du contradictoire pour tenir compte du secret des affaires.

Outre qu'il est souvent demandé, implicitement ou explicitement, à l'expert de trancher ce qui doit rester confidentiel de ce qui reste contradictoire, est-ce vraiment son rôle, cela crée de nombreuses difficultés, une insatisfaction des parties, une augmentation du coût des opérations.

Pour illustrer mon propos, je vais prendre l'exemple d'un litige dans le cadre d'une contrefaçon alléguée d'un logiciel avec le grief complémentaire de concurrence parasitaire.

Exemple de plus en plus habituel.

- Un progiciel bien implanté, depuis de nombreuses années, dans un domaine d'activité délimité et bien structuré. Ce progiciel a une part du marché importante.
- Des salariés quittent l'entreprise pour créer une société concurrente, un logiciel concurrent avec une nouvelle technologie plus « moderne ». La justification souvent entendue est : « notre ancienne société ne souhaitait pas investir pour se mettre au niveau des nouveaux standards du marché ».
- Des constats :
 - pas la même technologie ;
 - pas le même look, pas la même interface homme-machine ;
 - peu de documents de conception, peu de documents techniques ;
 - le prix du nouveau logiciel nettement inférieur.

Le démarrage du contentieux.

Le demandeur obtient, dans le cadre d'une ordonnance sur requête, la possibilité de faire réaliser par un huissier, souvent assisté d'un expert en informatique, une saisie descriptive, l'huissier conservant les scellés en attendant la désignation d'un expert par un juge.

La mission ... donner au juge tous les éléments techniques permettant d'apprécier une éventuelle contrefaçon et/ou une éventuelle concurrence parasitaire. Suit ensuite une liste de documents et fichiers classés confidentiels que l'expert ne pourra examiner qu'en l'absence des parties.

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 17 rue Louise Michel – 92300 – LEVALLOIS PERRET

Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89

e-mail : j.laurent@experts-institute.eu

internet : www.experts-institute.eu

Les éléments permettant de caractériser une contrefaçon, de manière simple sont les suivants :

- originalité et antériorité ;
- les fonctionnalités sont de « libre parcours », par contre leur mise en œuvre dans un logiciel sont protégées ;
- l'expert va donc comparer :
 - les codes sources ; dans notre exemple la technologie étant différente, il ne trouvera pratiquement jamais de similitudes ;
 - les interfaces homme-machine ; généralement, nouvelle technologie, nouveau look, avec des écrans et des fonctions de navigation de plus en plus paramétrables ;
 - documentations de conception et techniques le plus souvent inexistantes ou embryonnaires, idem pour l'organisation des données (Modèle Conceptuel des Données).

Ce n'est pas facile, il faut que l'expert connaisse bien les deux technologies qui ont souvent de 10 à 15 ans d'écart.

Les éléments à prendre en compte en matière de concurrence parasitaire sont les suivants :

- le savoir-faire ;
- le métier ; pour comparer la mise en œuvre de fonctionnalités semblables par rapport aux habitudes du métier.

Il faut alors essayer de trouver un sapiteur, de préférence parlant français, dans un secteur d'activité étroit, indépendant et compétent.

Qui plus est les logiciels anciens ont créé les habitudes de travail du secteur ...

Dans l'expertise se posent les questions suivantes :

- que déconfidentialise-t-on ?
- comment le fait-on ?
 - en s'appuyant sur les conseils,
 - en expliquant ses choix,
 - ...
 - pour leur permettre d'expliquer à leurs clients.

Il n'y a rien de pire qu'une expertise se terminant et des parties qui n'ont pas compris le cheminement de l'expertise et des travaux de l'expert.

Comment l'expert est-il arrivé à ces conclusions, et dans le cas d'opérations non contradictoires, sans même connaître l'intégralité des constats ?

Conclusion.

Le non contradictoire dans une expertise en contrefaçon informatique :

- c'est compliqué ;
- c'est plus cher ;
- cela demande des compétences importantes sur le métier (sapiteur) et la technique ;
- cela diminue la capacité des parties à accepter le contenu du rapport.

Jean-Raymond LEMAIRE

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 17 rue Louise Michel – 92300 – LEVALLOIS PERRET

Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89

e-mail : j.laurent@experts-institute.eu

internet : www.experts-institute.eu

Assemblée Générale

Assemblée générale **du 16 juin 2010**

Le mercredi 16 juin 2010 dans les jardins du château de Versailles à la Fondation assistance aux animaux dans la ferme de Marie-Antoinette (*).

Détail de la manifestation :

- **14h 30** – Ouverture.

Assemblée générale

- **14h 45 à 16h 00**
 - **Ordre du jour :**
 - activités de l'Institut ;
 - point financier ;
 - modification de la structure ;
 - modification des statuts ;
 - questions diverses.

Conférence

- **16h 00 à 17h 00**

Elle sera prononcée par Maître CHARRIERE-BOURNAZEL, Ancien Bâtonnier du Barreau de Paris et un représentant du Barreau des Hauts-de-Seine, sur le thème :

« les avocats français devant l'europeanisation de l'expertise (pénale et civile) ;

Les barreaux dans les projets de l'Institut ».

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 17 rue Louise Michel – 92300 – LEVALLOIS PERRET

Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89

e-mail : j.laurent@experts-institute.eu

internet : www.experts-institute.eu

Événement culturel

- **17h 00 à 18h 00**

- Réception à la ferme de Marie-Antoinette au Petit Trianon ;
- accueil par M. Jean-Noël ALESSANDRI, Président de la FONDATION ASSISTANCE AUX ANIMAUX, concessionnaire de l'Etablissement Public du Musée et du Domaine National de VERSAILLES ;

- **18 h 00 à 19h 00**

présentation de la ferme pédagogique et verre de bienvenue. Visite des sites secrets du Parc, témoins des amours à Versailles, par Monsieur le Jardinier en chef Alain BARATON, responsable de la chronique hebdomadaire de jardinage sur la radio France Inter et auteur de l'ouvrage « L'Amour à Versailles ».

- **19h 00**

Cocktail dînatoire dans la grange de la ferme avec dégustation de certaines boissons de l'époque de Marie-Antoinette.

(*) Adresse complète :

Fondation Assistance Aux animaux
Ferme de Marie-Antoinette
Allée des rendez-vous
Hameau de la Reine
Petit Trianon
Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles
78000 VERSAILLES
Accès par la porte de la Reine ou la Porte Saint-Antoine

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 17 rue Louise Michel – 92300 – LEVALLOIS PERRET

Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89

e-mail : j.laurent@experts-institute.eu

internet : www.experts-institute.eu

BULLETIN D'INSCRIPTION

Assemblée générale, conférence et événement culturel du 16 juin 2010

Mme, Mlle, M,

Fonction (que nous indiquerons sur le badge).....

.....

Adresse :

CP : Ville :

Mail :

- Assistera
 N'assistera pas

à l'après-midi du 16 juin 2010 organisée par l'IEEE à la Fondation Assistance aux Animaux au Petit Trianon à Versailles.

Pour les personnes venant avec leur véhicule (voiture ou moto), merci de bien vouloir nous indiquer **le numéro minéralogique de sa plaque d'immatriculation**. Cela permettra au service de surveillance de vous donner accès au parc et gratuitement :

N°.....

A nous retourner à l'adresse suivante

Monsieur Jean-Raymond LEMAIRE - IEEE – 17 rue Louise Michel – 92300 Levallois-Perret

A réception de ce coupon une carte d'accès vous sera adressée et qui devra impérativement être présentée pour l'accès au domaine de Marie-Antoinette.

Adresse de la manifestation :

*Fondation Assistance Aux animaux
Ferme de Marie-Antoinette
Allée des rendez-vous
Hameau de la Reine au Petit Trianon
Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles
78000 VERSAILLES
Accès par la porte de la Reine ou la Porte Saint-Antoine*

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 17 rue Louise Michel – 92300 – LEVALLOIS PERRET
Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89
e-mail : j.laurent@experts-institute.eu internet : www.experts-institute.eu